



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

L'ATELIER DIMITRI

1581F Route de salviac
46300 GOURDON
France

N° : FAC00000095

Date : 13/08/2025

N° client : 8

Réf. : Réf. aux BDL00000463 BDL00000486 BDL00000494 BDL00000531 BDL00000556 BDL00000593

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000463 du 30/06/2025					
PONTE 29.06.25 DLC 27.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	Ens	6,30 €	75,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				75,60 €	
Bon de livraison N°BDL00000486 du 04/07/2025					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	Ens	6,30 €	37,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				37,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000494 du 08/07/2025					
PONTE 06.07.25 DLC 03.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	Ens	6,30 €	75,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				75,60 €	
Bon de livraison N°BDL00000531 du 15/07/2025					
PONTE 13.07.25 DLC 10.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	ens.	6,30 €	75,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				75,60 €	
Bon de livraison N°BDL00000556 du 22/07/2025					
PONTE 20.07.25 DLC 17.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	ens.	6,30 €	75,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				75,60 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

L'ATELIER DIMITRI

1581F Route de salviac
46300 GOURDON
France

N° : FAC000000095

Date : 13/08/2025

N° client : 8

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000593 du 29/07/2025					
PONTE 27.07.25 DLC 24.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L	18,00	ens.	6,30 €	113,40 €	5,50%
Œufs Plein Air - Lot de 30					
Sous-total bon de livraison				113,40 €	

Détail de la TVA				Total HT	453,60 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	24,95 €
Réduite	453,60 €	5,50%	24,95 €	Total TTC	478,55 €
Règlement		Chèque			
Echéance(s)		478,55 € au 30/09/2025			

Le montant total s'élève à quatre cent soixante-dix-huit euros et cinquante-cinq centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).